



Direction Générale

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2017-074 Procédé à l'élection de M. Jean-Marc VAUCHEZ, en qualité de 9ème Adjoint en charge des Affaires Scolaires.
- DCM-2017-075 Approuvé la nouvelle répartition des indemnités de fonction des élus à la suite de changements intervenus dans l'organisation d'ECLA et de la démission de Madame KARAL.
- DCM-2017-076 Pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2016 d'Espace Communautaire Lons Agglomération et de la Communauté de Communes du Val de Sorne.
- DCM-2017-077 Accepté le retrait de la Commune de Courbette d'Espace Communautaire Lons Agglomération en vue de son rattachement à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.
- DCM-2017-078 Approuvé le projet de traité de fusion entre la SOCAD et la SedD et le projet de statuts de la nouvelle société d'aménagement et de construction, désigné Madame Laura LANDRY, représentante de la Ville au sein du futur Conseil d'Administration de la SedD et au sein des assemblées d'actionnaires de la SEM SedD.
- DCM-2017-079 Approuvé le projet de convention à intervenir avec le Tribunal d'Instance pour le transfert des dossiers de PACS qui seront gérés dorénavant par la Ville.
- DCM-2017-080 Décidé la cession d'une parcelle d'environ 1 736 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT le m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section Ay 313 aux Rochettes à la SCI qui sera constituée par Messieurs MENESTRIER et CHATAIGNIER pour la création d'un bâtiment dédié aux activités sportives.
- DCM-2017-081 Décidé la cession au SIDEC des parcelles BH 93 et BH 459, sises rue Maurice Chevassu, au prix de 77 000 €.
- DCM-2017-082 Autorisé ENEDIS à passer sur la parcelle cadastrée AV 35, sise 715 rue Blaise Pascal, selon convention à intervenir pour améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique.
- DCM-2017-083 Autorisé ENEDIS à occuper une emprise de 15 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle BK2, sise avenue de Montciel, selon convention à intervenir.

- DCM-2017-084 Approuvé la convention à intervenir avec GRDF pour la mise à disposition des espaces publics nécessaires à la mise en place d'équipements techniques permettant de transmettre et de collecter les informations radio transmises par compteur sur les sites de l'Église Saint Désiré, la Résidence Edilys et le Théâtre, moyennant 200 € par site.
- DCM-2017-085 Décidé d'attribuer à l'Association Départementale d'Information du Jura (ADIL 39) une subvention de fonctionnement de 700 € au titre de l'année 2017 et 185 € au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura (CAUE 39).
- DCM-2017-086 Approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- DCM-2017-087 Validé le programme 2017 de suivi de la qualité des eaux brutes du bassin d'alimentation du captage d'eau potable des puits de Villevieux d'un montant de 25 500 € HT et sollicité l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 80%.
- DCM-2017-088 Approuvé le programme de travaux de rénovation des Thermes à engager sur 3 exercices pour un montant estimatif de 1 762 000 € HT et sollicité les financeurs potentiels que sont la Région, l'État et la DRAC selon plan de financement.
- DCM-2017-089 Pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service établi par le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL) pour l'année 2016.
- DCM-2017-090 Décidé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association "Pour Oublier la Misère" (POM) dans le cadre de la coopération internationale 2017 et de la loi dite "Oudin Santini" pour la réalisation de 5 puits pastoraux et de 3 puits de proximité au Niger.
- DCM-2017-091 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Les Diabes Bleus du Jura pour l'acquisition d'un nouveau fanion.
- DCM-2017-092 Émis un avis favorable au regroupement du marché des produits manufacturés et artisanaux sur la Place du 11 novembre.
- DCM-2017-093 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association pour la promotion de l'ARt COMtemporain (ARCO) à l'occasion de son 30ème anniversaire pour la réalisation d'un mur peint par un artiste de street art.
- DCM-2017-094 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Côté Cour pour des spectacles jeunes publics diffusés à Lons-le-Saunier.
- DCM-2017-095 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association Espace Scénique pour l'organisation de l'évènement «Lons International Hip Hop Battle» le 28 octobre prochain à la salle Tschaen.
- DCM-2017-096 Approuvé la signature du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Rectorat, et décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Atelier de l'Exil pour assurer la mission d'opérateur culturel pour l'année scolaire 2017/2018.

- DCM-2017-097 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Amicale Laïque Lédonienne, section basketball, dans le cadre de l'organisation du gala de basket Pro A du 31 août 2017.
- DCM-2017-098 Pris acte de la décision du CABL de ne pas organiser l'édition 2017 du Challenge Annie Boyer, les 15 et 16 octobre prochain et décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 380 € au Club de l'Espérance Lédonienne pour l'organisation de cette même manifestation, en remplacement du CABL.
- DCM-2017-099 Pris acte du rapport d'activités 2016 établi par le GEXAL, délégataire des abattoirs municipaux.
- DCM-2017-100 Pris acte du rapport d'activités 2016 établi par Monsieur COSTENTIN, délégataire pour la gestion du camping.
- DCM-2017-101 Pris acte du rapport d'activités 2016 établi par la société OGF, délégataire pour la gestion du centre funéraire comprenant la gestion du crématorium et du funérarium.
- DCM-2017-102 Décidé l'adhésion de la Ville à la Société Publique Locale (SPL) dénommée «Mobilités Bourgogne Franche-Comté» moyennant l'achat d'une action de 10 €.
- DCM-2017-103 Réitéré sa garantie aux emprunts contractés par l'Office Public de l'Habitat du Jura (OPH) à la suite de la renégociation de ses prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- DCM-2017-104 Approuvé la décision modificative n°2 du budget principal Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 110 000 € pour la section investissement.
- DCM-2017-105 Approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe de la Résidence des Tanneurs qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 000 € pour la section d'exploitation.
- DCM-2017-106 Décidé les créations et transformations des postes nécessaires à l'organisation des services, à la gestion des carrières et à l'adaptation nécessaire aux mouvements de personnel.

Lons-le-Saunier, le 26 septembre 2017

Le Maire,

Jacques PÉLISSARD